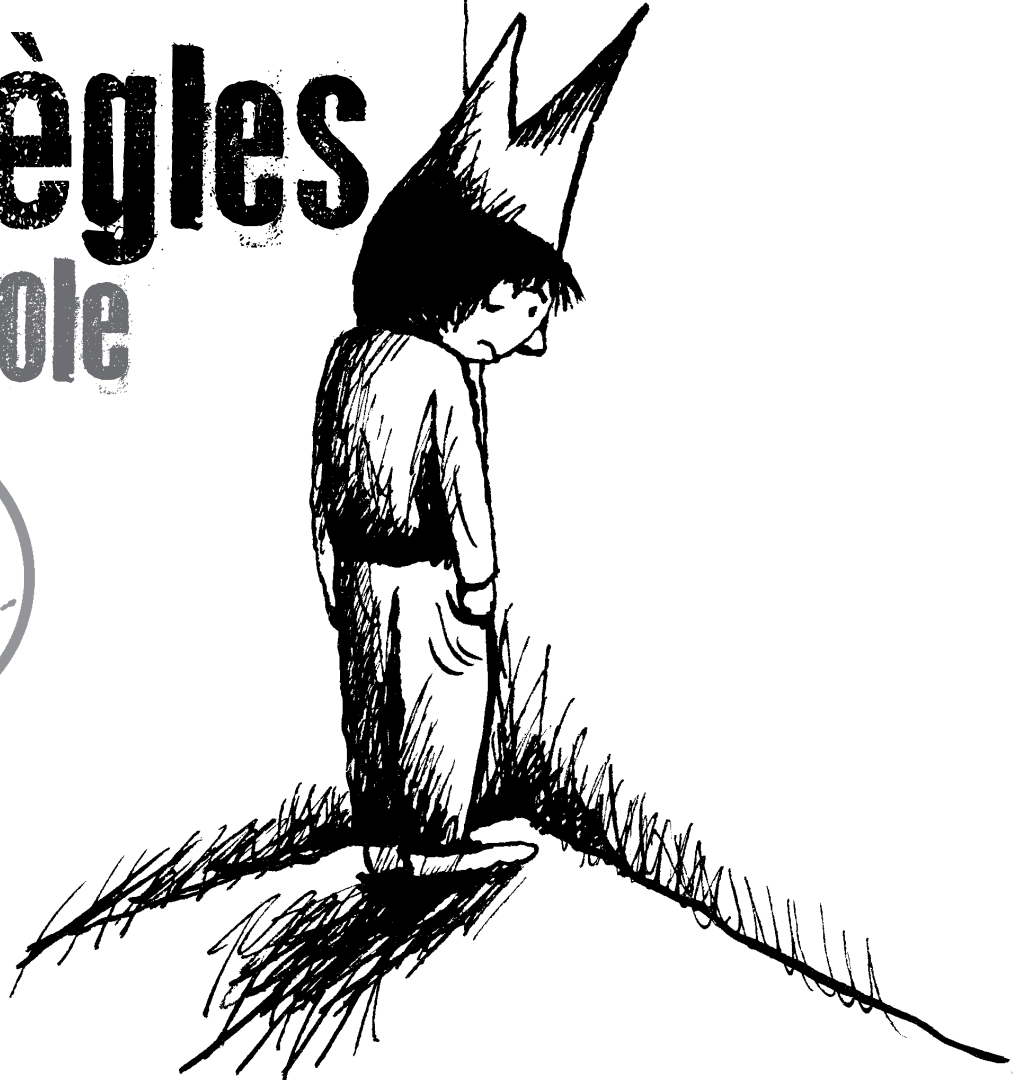
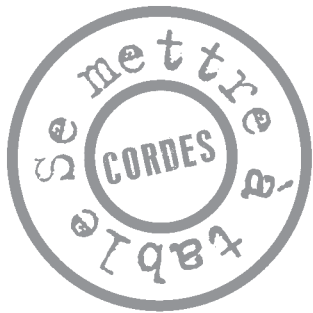


# Les règles à l'école



*Toute vie sociale repose sur des règles partagées. Celles-ci reflètent nos cultures respectives, notre éducation, nos habitudes familiales ainsi que certaines valeurs parfois bien plus implicites qu'explicites. Tout comme la maison, l'école est un lieu de vie où on apprend à vivre avec les autres. Qui dit alimentation à l'école pense sans doute réfectoire, espace collectif organisé avec des règles.*

L'enjeu de la vie collective réside dans la capacité à négocier, à construire des compromis, à décider sur base de consensus, à vérifier de temps en temps que la règle a toujours du sens ou le même sens qu'à l'origine et qu'elle est bien comprise par tous. Dans cette idée, comment prendre en compte l'intérêt du groupe, les désirs et la volonté de

chacun ? En groupe, il est nécessaire de se conformer à des règles de vie en société. L'école joue un rôle important dans cet apprentissage. Tout comme la classe ou la cour de récréation, le réfectoire est alors un « terrain » d'exercice de socialisation.

Puisque les élèves sont tous issus de mondes différents, la mise en place de règles est nécessaire pour

donner des points de repères admis par tous. Ces règles régissent les relations et la vie collective à l'école. Elles fixent les limites, elles orientent les comportements des individus, elles donnent un cadre à l'action. Dans les règlements transparaissent aussi l'identité de l'institution et sa manière d'envisager l'éducation.

Mais que savons-nous de la



façon dont les règles sont établies et pourquoi. Qui les édicte ? Qui les fait respecter et comment ? Les règles s'appliquent-elles à tous, à certains ? Sont-elles respectées, contournées, interprétées, obsolètes ? Qu'est ce qui est « implicite » et évident pour tous ? Qu'est-ce qui est « explicite » et s'affirme comme règle ? A l'école, chacune des règles de conduite mérite une explication, une réflexion sur l'objectif recherché par la règle et le bien-fondé de son « activation ».

La règle sert aussi à interpréter le comportement d'autrui... A l'école, les règles sont en général censées faciliter le travail des encadrants... Edictées le plus souvent par le PO, la direction ou le personnel éducatif, elles s'appliquent principalement aux élèves... qui n'ont bien souvent pas leur mot à dire ! ☼ (voir fiche focus n°17 "participation"). Rendre les règles explicites et accessibles à tous, c'est dans le cadre de l'école, une démarche éducative et récurrente. Comme le souligne Jean Legal<sup>1</sup> « *Les enfants, et les jeunes, doivent savoir jusqu'où ils peuvent aller, savoir ce qui est possible et ce qui est interdit et avoir auprès d'eux un adulte référent qui leur rappelle la loi et la règle. L'apprentissage de la limite est un impératif dans la construction sociale de la personne* ».

Les règles reflètent la culture d'un groupe et ne sont pas universelles. Cela se vérifie dans bien des règles liées aux repas : dans certaines cultures, on mange avec les doigts alors qu'à l'école, cela sera considéré comme « sale ». Dans d'autres, il

est bien vu de laisser quelque chose dans son assiette pour montrer qu'on n'est pas « affamé » alors qu'à l'école, vider son assiette est en général encouragé. ☼ (voir fiche focus n°16

"diversité culturelle"). Selon les écoles, les règles au réfectoire varient et expriment la manière dont l'école conçoit le moment du repas : par exemple, la règle « je ne parle pas au

## & Trucs astuces

- Et si c'étaient les élèves qui faisaient le règlement relatif au réfectoire, à la cantine... ? Les élèves créent un support visuel, de rappel des règles, accroché au mur. Coloré, drôle, créatif...
- Travailler le thème des règlements en classe : par exemple dans les cours de français pour que les phrases soient compréhensibles par les petits comme par les grands, faire des exercices d'écriture pour afficher les règles qui correspondent aux différents lieux (réfectoire, toilette, cours de récré...), organiser des débats avec les avantages et les inconvénients d'une règle ou d'une autre pour chacun ou pour le groupe. Travailler ces règles sous la forme « d'une charte de vie » conçue et comprise par et pour chacun...
- Faire comprendre ce qu'est une « règle » : organiser un débat à partir de règles amenées par les élèves qui sont appréciées ou pas. Identifier les ressemblances et les différences entre les règles « maison » et les règles « école » ☼ (voir fiche focus n°15 "parents-école").
- Intégrer les adultes de l'école (enseignant, surveillant, éducateur, direction, ALE, l'Association des parents...) dans une réflexion éducative autour des règles, leur application et l'élaboration d'un cadre commun.
- Prévoir et aménager des « temps » de parole, d'échange, des temps de rappel et de renégociation des règles avec les élèves. Les règles peuvent être « dynamiques » : les élèves grandissent ou changent d'école d'une année à l'autre, les situations changent aussi... d'où l'intérêt de discuter les règles établies antérieurement. Faire cela à chaque rentrée scolaire pour organiser le « vivre et apprendre ensemble ».
- Prévoir un temps nécessaire de transition – une récréation – pour passer de la classe avec ses règles de silence et de travail à l'espace de « liberté surveillée » que représente le temps de midi avec son réfectoire, sa cantine.

<sup>1</sup>www.amisdefreinet.org/legal

réfectoire » induit le fait que le repas est un moment sérieux, silencieux, peu convivial... La règle « je mange dans le calme, je ne crie pas au réfectoire » induit un autre point de vue où priment le respect des autres et le confort de chacun. Il est un fait que le plaisir lié aux repas et à la nourriture influence les habitudes alimentaires – et donc la santé des élèves – bien plus que des séances répétées d'éducation nutritionnelle. Comment dès lors, concilier convivialité, respect de chacun et règlement ? (voir fiche focus n° 4 "repas de midi" et fiche focus n° 12 "pique-niques").

## DÉPASSER LA PEUR DU GENDARME ET... DISCUTER

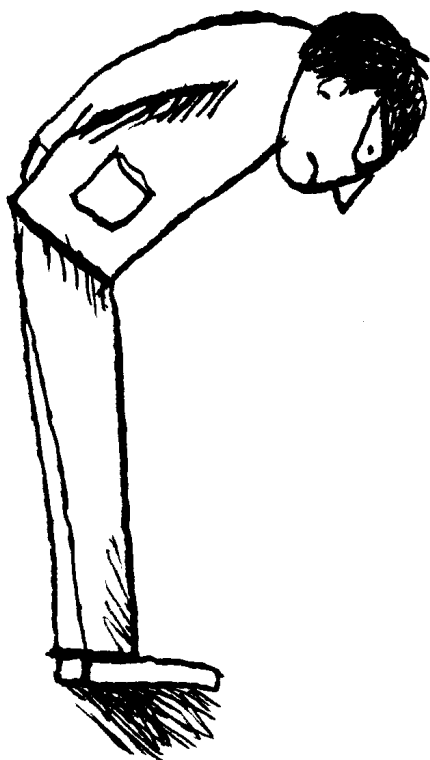
Souvent tacites et non conscientes, les règles sont imposées la plupart du temps, une fois pour toutes, par les personnes qui détiennent le pouvoir dans la relation. Un professeur ou un parent dira, par exemple, de se servir de ses couverts parce que « manger avec les doigts, c'est sale ! ». Les règlements sont généralement transmis sans explication en début d'année, la vie des groupes démarre, des règles s'installent et rares sont les réaménage-

ments des règlements en fonction des situations vécues par le groupe.

Pour dépasser le « je t'impose et tu respectes », les règles gagnent à être discutées, mises sur le tapis. Ces échanges peuvent faire partie des apprentissages dans la classe. Irène Laborde<sup>2</sup> souligne l'importance d'un espace de parole ritualisé, organisé comme une institution dans la classe « *La parole de chacun, considéré comme un sujet, devient alors possible, non seulement tolérée mais organisée de façon à être entendue par tous les partenaires et destinée à l'exercice d'un pouvoir partagé où les élèves ne*



<sup>2</sup> in « désirs à prendre, récits de pédagogie institutionnelle », coordonné par M. Chevalier, N. De Smet, T. Diez et S. Lambert, coll. L'école au quotidien, Éd. Couleur livres, 2010.



*subissent pas le désir du maître mais où s'organise une coopération, c'est à dire une mise en commun des pouvoirs, des désirs, des projets, des savoirs, des possibilités et des compétences de chacun ».*

Contribuer aux décisions permet également d'en assumer les conséquences et d'éprouver un sentiment de responsabilité par rapport à la règle et au respect de celle-ci. En offrant aux élèves l'opportunité de participer aux décisions – à quelque niveau que ce soit : classe, délégués, école...–, ils seront bien plus à même de respecter l'intérêt collectif et d'adapter pour cela leurs comportements. Jean Legal précise l'intérêt de cette participation : « *Au Conseil, les enfants analysent les situations, font des propositions, élaborent les règles, prennent des décisions et s'engagent dans leur mise en œuvre. Fruits d'une négociation collective, les règles ont alors du sens pour eux. Garanties du fonctionnement du groupe, elles les protègent aussi de tout arbitraire; celui de l'adulte ou celui d'un responsable: le cahier des lois sert de référence en cas de conflit. Chacun sait qu'il peut proposer, au Conseil, une remise en question, ou un ajustement à un besoin nouveau. La règle peut évoluer.* » ■

# Oui Mais...

**Oui...** un règlement est un outil intéressant pour organiser la vie ensemble à l'école et pour éviter l'arbitraire.

**Mais...** les règles sont généralement peu connues par tous, rarement rappelées en début d'année ou difficilement compréhensibles. Elles sont tacites ou considérées comme allant de soi. Souvent communiquées par feuille écrite, les élèves ne se les approprient pas. Dans l'école, elles reviennent à la surface lorsqu'un comportement est jugé « déviant » ou « perturbateur » pour le groupe.

**Oui...** le règlement est communiqué.

**Mais...** les règles ne sont pas toutes de même nature et sont parfois difficiles à interpréter : les unes sont des consignes autour du repas « il faut terminer son assiette », les autres reflètent des valeurs « je dois respecter mon voisin ». S'il est facile de voir quand l'assiette est vide, il est plus compliqué de déterminer quand il y a du respect ou non...

**Oui...** les règlements soumettent les élèves à un ensemble de devoirs.

**Mais...** Comment prendre en compte non seulement les devoirs mais aussi les droits des enfants quand on établit un règlement et qu'on organise la vie à l'école ? Ces derniers apparaissent parfois sous la forme de devoirs « masqués » ; par exemple : « je peux quitter la table quand tout le monde a fini de manger » équivaut à dire « je dois rester à table jusqu'à ce que tout le monde ait fini ».



## Pour aller plus loin

– « Droits de l'enfant et discipline », Jean Le Gal, un article sur la discipline scolaire selon la pédagogie Freinet sur le site du pédagogue Philippe Meirieu ([http://meirieu.com/ECHANGES/le\\_gal\\_droits\\_de\\_l\\_enfant\\_et\\_discipline.pdf](http://meirieu.com/ECHANGES/le_gal_droits_de_l_enfant_et_discipline.pdf)) ; voir notamment (p15) la grille d'élaboration des règles d'une classe ou d'un stage expérimentée avec des élèves.

– « Les sanctions à l'école et ailleurs, serrer la vis ou changer d'outils ? » Coordonné par B. Galand, Changements pour l'égalité, coll. L'école au quotidien, Éd. Couleur livres, 2010.

– « Les règles de vie en classe comme révélatrices des souffrances à l'école », A.Thévenot et C.Metz, in les collectifs du CRIP, 2011, volume 2.

– « J'aime (pas) l'école », Cahier santé 2011, SIPES-PROMES – ULB (téléchargeable sur le site [www.sante.cfwb.be](http://www.sante.cfwb.be)).

– [www.portail-eip.org/](http://www.portail-eip.org/) : ce site de l'Ecole Instrument de Paix propose un dossier sur l'autorité à l'école.

– La revue « Phileas et autobule » réalise des dossiers pédagogiques notamment sur la liberté. Ils proposent des animations conçues de manière à donner aux enseignants le goût et l'envie de mener eux-mêmes des ateliers philo en classe. [info@phileasetautobule.be](mailto:info@phileasetautobule.be)